

DÉCLARATION SOLENNELLE

Je soussigné(e) _____ ,
de _____ au

Yukon, DÉCLARE SOLENNELLEMENT, en vertu de l'alinéa 5(2)r) du *Règlement sur les aménagements par étapes*, que :

1. Je suis le promoteur de _____ (nom de l'association condominiale).
2. Cette déclaration solennelle vient appuyer une demande d'enregistrement d'un document de communication concernant un aménagement par étapes en lien avec l'association condominiale susmentionnée faite au registrateur des titres de biens-fonds.
3. Le document de communication concernant un aménagement par étapes est conforme à toutes les exigences établies dans le *Règlement sur les aménagements par étapes*.

DE PLUS, je fais la présente déclaration solennelle la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a la même valeur et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*.

SERMENT PRÊTÉ OU ATTESTATION FAITE DEVANT MOI

à _____ au _____

le _____ jour de _____ 20_____

Signature

Nom

Signature du notaire ou du commissaire

Nom

Notaire public dans et pour le territoire du Yukon;
ou notaire public ou commissaire à l'assermentation au(x)/en

Mon mandat se termine le AAAA / MM / JJ

Tous les notaires et les commissaires doivent écrire ou tamponner leur nom et leur titre ainsi que la date de fin de leur mandat, ou indiquer que leur mandat ne vient pas à échéance. Tous les notaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau (par. 61(3), Loi sur la preuve).

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'alinéa 15c(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), ainsi qu'en vertu de la *Loi de 2015 sur les condominiums*, de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* et des règlements d'application de ces deux lois, dans le cadre des activités menées par le Bureau des titres de biens-fonds, notamment la constitution de condominiums, l'enregistrement de titres de biens-fonds et la tenue de registres publics. La LAIPVP ne vise pas l'information contenue dans les registres publics du Bureau des titres de biens-fonds; toute personne a le droit d'examiner les renseignements contenus dans ces registres publics et d'en faire des copies ou d'en tirer des extraits. Si vous avez des questions relativement à la collecte de vos renseignements, veuillez les adresser au registrateur adjoint des titres de biens-fonds au 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 5612.